



Les Ronds du Hainaut.

[Dans son Histoire d'Ath, dont il fut rendu compte ici avec de justes éloges, notre collaborateur M. Jules Dewert a publié d'après Jacques DE GUYSE, l'épisode historique connu sous le nom de Les Ronds du Hainaut. Cet épisode, comme le dit M. D. est très populaire à Ath et aux environs. Cependant, très peu de personnes en ont lu le récit. Par son côté traditionnel et historique, la Guerre des Ronds intéresse les lecteurs de WALLONIA. Nous nous sommes donc proposé de reproduire le texte de M. Dewert, et à cette occasion, l'auteur a écrit une savante notice, que nous sommes heureux de publier, et où il étudie la vraisemblance du récit de Jacques DE GUYSE. — N. D. L. R.]

I.

La Guerre des Ronds,

D'APRÈS LE CHRONIQUEUR JACQUES DE GUYSE.

Aussitôt après la mort de Guillaume de Dampierre, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, révoqua tous les officiers du comté de Hainaut, principalement ceux qui étaient nés dans le pays. Après avoir dépouillé de leurs charges le grand bailli, ainsi que les autres baillis, tous les prévôts, les châtelains, et même les sergents du comté, elle les remplaça par des Flamands selon son caprice; ensuite elle surchargea de tailles les gens de toute condition, mit un impôt exorbitant sur toutes les marchandises, et, ce qui était encore plus intolérable que tout le reste pour le pays, elle choisit dans toute la Flandre trois cents flamands, les plus avides, les plus méchants, les plus sanguinaires qu'elle put trouver, et leur donna la liberté avec de grands avantages. D'abord elle les prit sous sa sauvegarde avec leurs biens meubles et immeubles et leurs familles. Elle donna à leurs maisons et aux lieux qu'ils habitaient ce privilège remarquable,

que tous les habitants du Hainaut, qui s'y réfugieraient pour quelque crime que ce fût, y seraient en sûreté comme s'ils eussent cherché un asile à Gand ou à Bruges.

Ces trois cents hommes n'étaient justiciables que de la cour de Pamele près d'Audenarde, et ne pouvaient être cités ailleurs. Six fois par an, ils étaient obligés d'y comparaître, et, moyennant six deniers ordinaires, monnaie de Hainaut, qu'ils donnaient aux juges pour se racheter de tous leurs crimes et délits, ils étaient quittes envers tout le monde, sauf le cas de convocation générale. La comtesse voulut que lorsqu'un de ces trois cents venait à mourir, on le remplacât aussitôt ; et elle ordonna qu'ils fussent appelés les vassaux de la comtesse de Flandre. Elle leur distribua tous les emplois du comté : les uns furent faits gardiens des champs, des bois, des eaux, des chemins, des bourgs ou des villages ; d'autres référendaires, d'autres, receveurs, et on leur donna de même les autres charges. Si bien qu'au bout d'un an et demi, tout le pays, les campagnes et les villages, ainsi que les bonnes villes, les nobles, les prêtres, les marchands, les églises furent entièrement épuisés. Les barons se plaignaient, les bourgeois, les marchands pleuraient, et le peuple invoquait le Seigneur ; car il ne trouvait de refuge que dans le Dieu du ciel. Ni l'empereur, ni l'évêque de Liège, ni même Jean d'Avesnes, héritier du Hainaut, dont le cœur était navré de douleur, ne pouvait rien pour les secourir. Dans ce temps-là les gémissements, les larmes, les inquiétudes, les soucis assaisonnaient tristement les repas des habitants du Hainaut.

Les trois cents oppresseurs furent dispersés par Marguerite dans la terre de Leuze seulement et dans toute la partie du Hainaut qui est entre la rivière de Haine et les confins de la Flandre et du Brabant, en commençant à la limite de Grammont, passant par la châtellenie d'Ath, près de Chièvres, par la terre d'Enghien, les prévôtés de Mons, de Binche et de Beaumont jusqu'à l'évêché de Liège. Sur toute l'étendue de ce territoire, le bailli de Hainaut, par ordre de la comtesse, les établit à leur choix dans les villages, aux embranchements des routes, ou dans les lieux plus riches selon le grade de chacun d'eux ; et là, tout ce qu'ils purent prendre pour leur nourriture leur fut accordé, à condition qu'ils ne le vendraient point ; car la vente des vivres leur était interdite, sous la même peine que le vol.

Dans ce temps-là, un boucher de Chièvres, nommé Gérard le Rond, vint à la foire d'Ath, un certain jeudi avant la Toussaint, pour chercher un marchand qui eût du bétail à vendre. Il y trouva en effet un marchand de Ghislenghien, qui avait un bœuf fort gras et fort beau ; mais ne sachant qu'en faire, parce qu'il avait peur des vassaux de la comtesse de Flandre, il disait qu'il donnait ce bœuf pour vingt pièces d'or. Gérard s'approcha pour le voir, en offrit seize pièces et finit par l'obtenir. Le lendemain, vendredi, étant revenu avec de l'argent et deux enfants pour conduire le bœuf à Chièvres, il paya et partit. Lorsqu'il eut traversé un petit village appelé le Loe, neuf vassaux qui avaient aperçu le bœuf s'approchèrent de Gérard, et lui demandèrent de quel droit il avait eu la témérité d'entrer sur leur territoire pour acheter les provisions de la comtesse de Flandre.

« Nous gardions ce bœuf, ajoutèrent-ils, jusqu'à Noël, pour l'offrir à cette époque à notre dame Marguerite. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, il faut nous le remettre. » Gérard répondit respectueusement qu'il avait acheté cet animal et qu'il avait droit d'en disposer ; que cependant il leur donnerait une pièce d'or pour acheter du vin, s'ils voulaient le laisser passer. Ils refusèrent en disant qu'ils voulaient avoir le bœuf. Gérard répliqua qu'il défendrait loyalement un bien qu'il avait loyalement acquis. Bref, des paroles on en vint aux coups. Les neuf vassaux tuèrent Gérard, emmenèrent le bœuf à Ath et le vendirent moyennant douze pièces d'or au châtelain, qui était né dans le comté d'Alost, et qui était un des leurs.

Cependant les deux jeunes domestiques de Gérard le Rond étaient arrivés à Chièvres et avaient annoncé en pleurant la mort de leur maître. Les six fils de ce malheureux, tous bouchers, en apprenant la fin ignominieuse de leur père, prirent aussitôt les armes, et ils coururent, pleins de rage, avec leurs serviteurs et quelques parents, au village de le Loe pour chercher les meurtriers. Ils parcoururent les chemins détournés jusqu'aux portes d'Ath, et les villages environnants. Ils revinrent auprès du corps de leur père ; après l'avoir placé sur un brancard, ils le portèrent, en pleurant et en poussant des cris de douleur, au milieu du marché de Chièvres, sous les yeux des seigneurs de la ville, et demandèrent justice de ce forfait.

Six chevaliers gouvernaient alors temporellement la ville de Chièvres : c'étaient Gérard de Jauche, Gérard de Lens, Rasson de Gavre, Nicolas de Rumigni, Othon d'Arbre et Jean de Paluel. Quant à Gossuin de Hove et Jean de la Brongnarderie, ils n'étaient point comptés parmi les seigneurs de la ville, quoiqu'ils demeurassent dans le Sart. Ces seigneurs, au récit et à l'aspect d'un crime si odieux, eussent couru aux armes sur-le-champ, si Rasson de Gavre n'eût modéré leur ardeur. (Il leur conseilla d'attendre trois jours pour savoir si l'on ne ferait pas connaître le crime à l'une des cours de justice du Hainaut avec les noms des criminels ; et d'ici-là de s'occuper des funérailles de la victime).

Cet avis obtint l'assentiment général. Les obsèques faites et les trois jours écoulés, les seigneurs de Chièvres s'informèrent à Mons, à Ath, et enfin auprès de la cour de Pamele, si un homicide, avec de telles circonstances, n'avait pas été dénoncé à la justice. La réponse fut négative, et le quatrième jour après la mort de Gérard, ses six fils, après avoir disposé, le mieux qu'ils purent, de ce qu'ils possédaient, et d'après le conseil des seigneurs de Chièvres, réunirent leurs parents et amis avec leurs serviteurs, au nombre de soixante personnes, qui s'armèrent de tout ce qu'elles purent trouver chez elles ou chez leurs voisins, arcs, flèches, épées, lances ou épieux, et sortirent le mardi suivant de la ville de Chièvres. La troupe se dispersa dans plusieurs villages, et après avoir passé le jour et la nuit à chercher les lieux où se trouvaient les vassaux, et à observer leur manière de vivre, elle se réunit au bout de deux jours dans le bois de Willehourt (*bois du Renard*). Là, après avoir pris secrètement conseil dans l'obscurité de la nuit, on résolut d'attaquer les vassaux, et on se pourvut d'échelles, de leviers, de

fenêtres et de portes en guise de boucliers, enfin de tout ce qui était nécessaire pour un assaut.

Quelques-uns d'entre eux dirent qu'ils connaissaient trois villages où plusieurs vassaux de la comtesse devaient se réunir pour dîner la veille de Saint-Martin, savoir : à Mélin, à Arbre et à Lens, et ils indiquèrent les maisons où ces réunions auraient lieu. On convint unanimement d'envahir dans la nuit ces trois villages et point d'autres. Cette résolution fut exécutée. La veille de Saint-Martin, au commencement de la nuit, ils descendirent à Mélin, entourèrent une maison dont la porte était assez solide pour résister, quoiqu'elle ne fut que de bois, et cherchèrent à pénétrer dans l'intérieur par escalade. Dix vassaux qui étaient dans cette maison se levèrent de table précipitamment, devinant bien que cette attaque furieuse avait pour but de venger la mort du boucher, que quelques-uns d'entre eux avaient tué. Ils tirèrent leurs épées, car ils étaient tous armés, et soutinrent vaillamment le premier choc, précipitant les uns du haut des échelles, et blessant les autres grièvement. Mais ils ne purent résister longtemps aux efforts des assaillants, et ceux-ci finirent par se rendre maître de la porte. Alors ils tuèrent impitoyablement tous les vassaux qui étaient dans la maison, ainsi que trois domestiques, et jetèrent leurs cadavres par les fenêtres. Ils laissèrent la vie à six femmes qu'ils trouvèrent avec eux ; mais après leur avoir coupé le nez, les lèvres, une oreille ou le menton, ou bien arraché les yeux, ils les conduisirent à Ath et les mirent entre les mains des juges de Pamele, en disant que les Ronds de Hainaut avaient fait cela pour venger la mort de leur père.

De là, ils allèrent à Arbre et n'y rencontrèrent dans l'hôtellerie que six vassaux avec leurs maîtresses. Ils se jetèrent sur eux, les massacrèrent et défigurèrent les femmes, comme celles de Mélin, en ne leur faisant de blessures qu'au visage. D'Arbre, ils se rendirent à Lens, où les vassaux venaient de se disperser après avoir pris leur repas. Ils n'en trouvèrent que trois dans une taverne où ils étaient venus passer la nuit, et les tuèrent. En sortant de Lens, ils voyagèrent pendant toute la nuit pour arriver à Thuin, dans l'évêché de Liège, où on leur donna un asile, et le lendemain ils écrivirent une lettre au bailli de Hainaut.

(Dans cette lettre signée : de la part de toute la société des Ronds de Hainaut, ils rappelaient tout ce qui précède et promettaient de mettre à mort tout le reste des vassaux, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu vengeance et indemnité des assassins de leur père).

Trois jours après avoir envoyé cette lettre, ils sortirent de Thuin, entrèrent dans le Hainaut, et se tenant cachés pendant trois semaines dans les forêts et dans les lieux écartés pour épier les vassaux, ils en tuèrent un grand nombre, et s'emparèrent de leur bétail, comme bœufs, vaches, porcs et moutons, qu'ils conduisirent par les bois à la ville de Thuin.

Sur ces entrefaites, Jean de Rosoi, seigneur d'Audenarde, envoya contre eux des hommes d'armes parce qu'ils avaient tué douze vassaux à Papigni, à Acre, à Audenove et à Bracle. Ces hommes d'armes entrèrent dans le bois de la Respailles, mais n'ayant trouvé personne ils s'en retournèrent. En

même temps, le bailli de Hainaut envoya aussi dans les bois une multitude de gens armés, et en forma plusieurs troupes qui se partagèrent les diverses contrées du Hainaut.

(Un jour, douze cavaliers furent entourés au milieu d'un bois par les Ronds. Ceux-ci leur firent comprendre qu'ils en voulaient seulement aux vassaux de la comtesse Marguerite et que les seigneurs du Hainaut avaient grand tort de prendre les armes contre eux qui voulaient seulement la délivrance de leur patrie. Puis ils les remirent en liberté).

Depuis ce jour, tout le monde, dans le Hainaut, commença à favoriser en secret les Ronds, et on cessa de les attaquer. Ils pourchassèrent si bien les vassaux de la comtesse de Flandre, depuis la Saint-Martin, que le jour de Saint-Thomas, apôtre, il n'en restait plus un seul dans tout le Hainaut. Ils en avaient tué quatre-vingt-quatre. Les autres s'échappèrent et allèrent se présenter à la comtesse, le jour de Noël, dans la ville de Gand. Ils se plaignirent violemment des habitants du Hainaut, en exagérant les faits, et dirent qu'ils ne retourneraient jamais dans ce pays. En même temps, leurs femmes et leurs maîtresses défigurées demandaient vengeance à la comtesse. Marguerite, touchée de ce spectacle, leur dit que, si elle n'eût point été en guerre avec la Hollande, et occupée à réunir des hommes d'armes et à faire de grands préparatifs, elle n'aurait point fait attendre le châtiment dû à cet attentat ; mais que, quand elle aurait triomphé des Hollandais, elle incendierait tout le Hainaut, et imposerait, bon gré mal gré, à ses habitants les plus lourdes charges.

La société des Ronds revint à Thuin vers la fête de Noël. Ils restèrent paisiblement dans l'évêché de Liège, jusqu'au Carême. A cette époque, Gérard de Jauche et Nicolas de Rumigni les enrôlèrent tous sous leurs bannières pour aller rejoindre le comte de Hollande avec Jean d'Avesnes qui avait été invité par son beau frère Guillaume, roi des Romains, à défendre les terres qu'on lui avait données, car Marguerite, sa mère, Gui et Jean, ses frères, et les Flamands, avaient rassemblé une armée de cent cinquante mille hommes pour lui enlever son héritage. Dans cette guerre, les Ronds, comme les Allemands, donnèrent les preuves d'une valeur éclatante. Chargés des dépouilles des Flamands, ils revinrent au pays de Liège où ils furent reçus avec honneur. En revenant de Hollande, ils étaient au nombre de cinq cent soixante, portant tous les insignes de la société : un O couronné, cousu sur le capuchon ou sur la tunique.

II.

Notice historique.

La traduction qu'on vient de lire de l'épisode de la Guerre des Ronds est l'œuvre du marquis de Fortia d'Urban ⁽¹⁾. Elle est empruntée au tome XV, pages 110 à 143 et renferme les chapitres 133 à 137 inclus du livre XX de l'œuvre originale. Nous avons résumé et placé entre parenthèses certains passages qui constituent des répétitions.

L'auteur des *Annales historice illustrium principum Hannoniæ*, Jacques de Guyse, était un franciscain, qui enseigna, au XIV^e siècle, la théologie, la philosophie et les mathématiques dans plusieurs couvents de son ordre. Il appartenait à une des premières familles du Hainaut. Il s'occupa à rassembler tout ce qui avait été écrit sur l'histoire de ce pays. Il mourut en 1399, à Valenciennes ⁽²⁾.

Son œuvre est une compilation de toutes les chroniques fabuleuses remontant jusqu'à la guerre de Troie, ce qui l'a fait taxer d'inexactitude. Mais les parties qui se rapprochent de son époque ont été mieux traitées, surtout si l'on considère, comme le fait remarquer M. Charles Duvivier ⁽³⁾, qu'il ne parle pas en contemporain des événements, mais écrit plus d'un siècle après qu'ils se sont passés.

L'épisode des *Ronds de Hainaut* a été rejeté par A. Wauters, qui le qualifie de romanesque et lui reproche de n'être que la reproduction d'un poème sur les *Ronds*, que l'on n'a pas retrouvé ⁽⁴⁾.

Jacques de Guyse commence, en effet, cet épisode en nous apprenant qu'il l'a emprunté à un « petit poème en langue vulgaire, de deux mille vers environ, qui lui était inconnu et qu'il n'a pu rencontrer depuis. Il avait pour titre : Livre de la Société des Ronds de Hainaut, sans nom d'auteur, et contenait, après un préambule, des récits de faits curieux, puis des discours » ⁽⁵⁾.

(1) *Histoire du Hainaut*, par JACQUES DE GUYSE, traduite en français avec le texte latin en regard, et accompagnée de notes. 15 volumes et 2 volumes de tables. A Paris, chez Paulin, libraire. A Bruxelles, chez Arnold Lacrosse. M DCCC XXXIII.

(2) *Biog. nation.* VIII, 548, et E. MATTHIEU, *Biog. du Hainaut*.

(3) *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, par Charles DUVIVIER, professeur à l'Université de Bruxelles, avocat près la Cour de cassation. Bruxelles, Muquardt; Paris, Alph. Picard, 1894. Tome, p. 8.

(4) A. WAUTERS. Table chronologique des chartes et diplômes imprimés. T. V, p. 50, où il rejette comme apocryphes trois lettres intercalées dans le récit; t. VI, Introduction, p. xxvii, où il se moque de ceux qui ont eu la bonhomie de prendre ce récit au sérieux; t. VII, Introduction, p. xc.

(5) Fortia d'URBAN, t. XV, p. III. Lib. XX, cap. cxxxiii. — Son continuateur, Jean LEFEVRE, ne semble pas l'avoir connu. (*Ibid.* XV, 193, note.)

M. Duvivier reconnaît que ce poème n'est pas un document de premier ordre, mais qu'il n'est pas à dédaigner, et que les faits y relatés, ramenés à leur juste vraisemblance, n'ont rien qui doivent le faire rejeter (1)

Dans d'autres ouvrages, A. Wauters ne se montrait pas aussi radical. En 1862, il se demande « si l'épisode des *Ronds* n'est pas un tableau des désordres qu'amenèrent les exactions de la Noire Dame » (2). En 1875, il écrit : « Que ce récit soit basé sur un événement réel, c'est-à-dire qu'il y ait eu en Hainaut un abus d'autorité dans le genre de celui dont Gérard le Rond fut la victime, puis une prise d'armes des parents de Gérard, cela n'a rien d'impossible (3). » Ce qu'il trouve inadmissible, c'est la couleur donnée au récit, la haine démesurée de Marguerite envers ses sujets inoffensifs, les enjolivements de l'historiette des Ronds, l'emphase de ce style ampoulé. Nous n'y contredirons pas, tout en remarquant que cette enflure est bien naturelle dans une œuvre empruntée à un poème et qu'elle n'est sans doute que l'expression, accrue avec les années, de la colère produite chez les Hennuyers par les exactions des Flamands.

Si A. Wauters n'ose rejeter d'une façon absolue le fond même du récit, un éminent historien et qui connaît à fond l'histoire du Hainaut et surtout celle de cette époque, M. Charles Duvivier le trouve « fort vraisemblable et constate que beaucoup de révolutions ont commencé par des incidents de ce genre » (4). Il ne voit rien de suspect dans les documents que Wauters rejette comme apocryphes, *Table Chronologique*, t. V. p. 50. (5).

Nous sommes complètement de l'avis de M. Duvivier, quant à la vraisemblance du récit, et bien que Wauters affirme qu'il n'a jamais été confirmé par le moindre indice (6), nous nous efforcerons d'étayer notre opinion de quelques arguments.

1° *Lieu de naissance de J. de Guyse.* — On faisait naître notre historien à Mons, probablement sans preuves convaincantes. M. Gonzalès Decamps place le lieu de sa naissance à Chièvres

(1) DUVIVIER, *loc. cit.* I, 9.

(2) A. WAUTERS, *Le duc Jean I et le Brabant sous le règne de ce prince*, p. 265.

(3) A. WAUTERS, *Henri III, duc de Brabant.*, dans Bulletin de l'Acad. royale. 2^e série, tome 39, 1875, p. 154.

(4) DUVIVIER, *loco citato*, I, 215.

(5) *Ibid.* II, 294, note 1.

(6) *Table chronologique*, t. VII. p. xc.

même (1), et bien que son opinion n'ait pas été considérée comme décisive, M. E. Matthieu, dans sa *Biographie du Hainaut*, a laissé subsister le doute, en n'indiquant pas où est né notre annaliste.

Jean de Buisseret a publié l'épithaphe d'Estiévenart ou Etienne de Guise, en l'église de Chièvres, 1404 (2), d'après un épithaphier général du Hainaut (3). C'était un tableau d'autel placé dans la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, en 1588, par les bailli, mayeur et échevins de cette ville, en remplacement d'une épithaphe existant depuis longtemps déjà en l'église de Chièvres et rappelant la fondation d'une chapelle élevée en l'honneur de St-Etienne, son patron, par Estiévenart de Guise (4). On y voit représenté, outre les autres membres de la famille d'Etienne de Guise, son frère, « Jaquèmes de Guise, maistre en dignité » en qui M. de Buisseret, M. G. Decamps et M. L. Descamps voudraient voir notre annaliste. Bien que les archives de Chièvres n'aient fourni aucun élément pour la solution de ce problème, il paraît bien que Jacques de Guyse est né à Chièvres ou y a eu des parents. Dans ces conditions, il connaissait bien les lieux où se passe l'épisode des Ronds ; nous pensons même que son poème des Ronds pourrait n'être que la tradition populaire recueillie dans le pays même. C'est ainsi que dans le voisinage, à Attre, le souvenir d'un meurtre commis en 1790, est encore bien vivace à l'heure actuelle.

2° *Le nom de la victime.* — A l'appui de ceux qui défendent la sincérité du récit de la Guerre des Ronds, M. G. Decamps relève l'existence à Chièvres, en 1428-1429, d'un *Colart le Ron*, descendant probable du boucher Gérard (5). En outre, M. Louis Descamps a relevé dans les comptes de la chapelle de Guise les noms de *Pirart le Rond* et *Thiri le Rond*, entre 1441 et 1471, de *Jehan le Rond*, en 1445, 1450, 1459 (6). Nous ajouterons celui de *Jehan le Ron*, probablement aussi de Chièvres, qui, en 1489, était receveur de Monseigneur de Mastaing, à Brugelette (7). Le même est cité en 1473.

3° *Le lieu du meurtre.* — On s'est demandé en vain jusqu'à ce

(1) G. DECAMPS, *Sur le lieu de naissance de Jacques de Guyse, auteur des Chroniques du Hainaut*.

(2) Bull. du C. arch. de Mons, 4^e série, p. 144.

(3) Manuscrit du fonds Goethals.

(4) LOUIS DESCAMPS, *La chapelle de Guise en l'église Saint-Martin de Chièvres*, dans *Annales du C. arch. de Mons*, t. XXIX, 1900, p. 231.

(5) GONZALÈS DECAMPS, *Un épisode du droit d'asile à Chièvres*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, pp. 740-743.

(6) L. DESCAMPS, *l. c.*, p. 237.

(7) B. C. R. H. t. 15, p. 285, et E. MATTHIEU, *La pairie de Silly et ses fiefs*, p. 33.

jour où était situé le village *le Loe* où Gérard le Rond fut assassiné, et l'on a été d'autant plus disposé à rejeter la réalité du récit. L'insuccès provient sans doute de ce que l'on s'est attaché trop étroitement à la traduction de Fortia d'Urban.

Un marchand de Ghislenghien vint à la foire d'Ath, un jeudi avant la Toussaint. C'est, de temps immémorial, le jour du marché hebdomadaire ; l'annaliste ne s'est pas trompé sur ce détail. Il avait un bœuf fort gras et fort beau, dont il ne savait que faire, « parce qu'il avait peur des vassaux de la comtesse de Flandre. » *Gerardus accessit ad videndum*, Gérard s'approcha pour le voir, traduit Fortia d'Urban. Quelle vraisemblance que ce marchand qui avait peur des vassaux de la comtesse, eut osé amener son bœuf de Ghislenghien à Ath, au risque de devoir encore l'y ramener ? Quelle vraisemblance aussi qu'il ait logé à Ath, avec son bœuf, jusqu'au vendredi ? Et pourquoi Gérard ne l'a-t-il pas reconduit à Chièvres immédiatement, même avec l'assistance du vendeur ? Il faut plutôt traduire : *Gérard alla le voir* [à Ghislenghien] et revint le vendredi avec l'argent et deux enfants pour le conduire à Chièvres. Ce n'est donc pas d'Ath à Chièvres, soit vers Maffle, où on l'a cherché inutilement, qu'il faut placer *Le Loe*, mais entre Ghislenghien et Chièvres, le long d'un chemin direct qui existe entre ces deux villages depuis très longtemps ⁽¹⁾. L'autre faute de traduction, selon nous, consiste à interpréter : *villulam dictam Le Loe*, par : petit village, voire par : petit hameau, comme l'a fait Chotin ⁽²⁾. Il s'agit ici d'une petite ferme.

Que signifie le mot *Le Loe* ? Prononcez *Le Laue*, faisant entendre l'*e* final, et non Le Loé ; le tréma qu'on trouve parfois indique qu'il faut détacher l'*e* de l'*o*. Par une série de transformations nous aurons La Loc, Laloue, (cf. *boë* pour *boue*), laloux, l'aloux, l'alleud. Le Loe désigne donc un *alleu* et a pu, comme nous le verrons plus loin, s'appliquer à une personne : Jakemes de le Loe, absolument comme si l'on disait : Jakemes de le Haye ⁽³⁾.

Comme on rencontre, dans les anciennes ordonnances du Hainaut, les formes *Laluet*, *allues*, *alluetiers*, *alloetiers*, *alloet* pour *alleu* et *alleutiers*, j'avais cru retrouver le Loe, dans le *Champ de l'Alouette*, indiqué au cadastre de Meslin-l'Évêque. Il se trouve sur le territoire

(1) DE BOUSSU (*Histoire de la ville d'Ath*, Mons, chez J.-B.-J. Varret, 1750) dit, p. 113 : « Gérard le Rond, retournant chez lui avec quelques bestiaux, achetés à Ghislenghien. »

(2) CHOTIN, *Études étymologiques sur le Hainaut*. Casterman, Tournai, p. 83.

(3) Laloux, lieu dit à Bousval, se trouve écrit sous les formes L'Aloux et La Loue, Lalou (1465). A Marbais, la maison de Laloez ou l'alleu, ce z n'est que la forme de l'*s* final, comme dans Jacques ; c'est donc Laloës. (A. WAUTERS, *les Communes belges, canton de Genappe*, p. 95 et p. 67.)

de Meslin, entre ce village et Gibecq, à proximité de Ghislenghien et le long du chemin de cette localité à Chièvres. En 1699, il est désigné en ces termes dans un obituaire : « du côté de Grandchamp vers la grande alloëte des pauvres » et « sur la couture de l'allowette ». Par suite de l'habitude, à Ath et aux environs de faire entendre fortement le *t* final (*pot*, *potte*), ce lieu-dit, si défiguré par le cadastre, signifie à toute évidence un alleu.

À demi satisfait de ma découverte, je feuilletais le « Livre de cartes des biens appartenants à Messieurs les abbé et religieux de l'abbaye de Liessies situé sur la chatelenie d'Ath fait et mesurés par Philippe Joseph Decant arpenteur juré... etc. » conservé aux archives d'Ath, exécuté en 1774, lorsque j'eus la chance d'y rencontrer notre lieu-dit écrit d'une façon identique parmi les terres appartenant à l'abbaye sur le village de Mévergnies. Voici textuellement la mention : « La cense nommée communément la cense *Delloe*, jardin, terre et pâture contenant un Bonnier deux journeaux quatre vingt quatre verges demy occupée par François Dugniolle... 684 $\frac{1}{2}$ verges ». François-Joseph Dugniolle, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Christine Vifquain, né à Mévergnies, le 11 avril 1725, y mourut le 9 juillet 1793.

La cense Delloe (on connaît encore aujourd'hui le nom à Mévergnies) n'existe plus depuis le milieu du XIX^e siècle. Elle se trouvait le long du chemin de Chièvres à Ghislenghien, à peu près à la limite de Mévergnies et d'Attre en un hameau nommé les Trieux (les Triaux, sur la carte de l'Etat-Major.)

L'endroit situé à une demi-lieue de Chièvres, à un coude du chemin, entouré alors de bois qui existent encore en partie, et de terrains vagues (*trieu.c*) était bien choisi pour y attaquer le boucher Gérard. Le lieu dit correspond bien également au terme *rillula* et se trouve à peu de distance de Chièvres, Arbre, Meslin et Lens cités dans le récit. Ajoutons que, situé à la limite de Mévergnies du côté de Ghislenghien, il corrobore l'opinion de M. DUVIVIER suivant laquelle le meurtre de Gérard serait la conséquence d'une querelle parce qu'il refusait de s'acquitter du péage ou tonlieu.

Le même François Dugniolle était locataire de tout ce que possédait l'abbaye de Liessies sur Attre et Mévergnies, soit 28 pièces de terre et prés.

Il faut montrer que ce nom de lieu a pu persister du XIII^e SIÈCLE à nos jours. Nous procéderons d'abord par analogie : *Baschien* (prononçons Basghien) est un alleu de douze bonniers, dont Burchard, évêque de Cambrai, confirme la possession à l'abbaye de Liessies, en 1128. Il avait été donné à l'abbaye, par l'intermédiaire de l'abbé Wedric, par Ivette, épouse de Bernard d'Ath, du consentement de

son frère Wautier. Furent témoins, entre autres, Thierry de Chièvres, Héribrand de Ligne, Guillaume, fermier de l'abbaye, à Ath. Le pape Innocent II confirme, en 1131, le 28 mars, la possession de l'alleu de Bastien (*sic*) et d'un *alleu à Meurengien* (Mévergnies). Ce lieu-dit, resté inconnu à M. Duvivier et plus récemment au père M. Jacquin (1) se trouve sur Attre. Il y avait là en 1774 une dizaine de terres et près mesurant environ les douze bonniers cités plus haut et dont quelques-unes longeaient le ruisseau *Basgaien*. Ce ruisseau, travesti en ruisseau du Bois d'Enghien sur la carte de l'Etat-Major, porte encore le nom de rieu Basgaien.

Voilà donc un lieu-dit qui n'a pas changé jusqu'à notre époque. En est-il de même de : Le Loe ? Remarquons que les possessions de l'abbaye, à Mévergnies, sont désignées uniquement par le terme *allodium*, alleu, ce qui confirme notre interprétation du mot Le Loe (2). Le 25 octobre 1180, le pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Liessies la possession de ses biens (3). On y trouve « omnes terras quas rationabiliter possidetis tam de allodio de Haat quam de allodus ceteris in vicino positus, Bevengiis videlicet et *Lohia*. » Ce *Lohia*, qui est un alleu dans le voisinage d'Ath, et qui est inconnu de M. Duvivier, me paraît être le Loe. Il est vrai qu'à la page précédente, on cite l'*allodium de Merergin*, l'alleu de Mévergnies. Mais comme on ne cite pas l'alleu de Baschien, c'est probablement de celui-ci qu'il s'agit (4).

De 1434 à 1439, fut abbé de Liessies Jean Le Moytuier, alias de *Loe* (5), c'est-à-dire le Métayer, peut-être originaire de notre métairie ou alleu.

Le nom de *le Loe*, appliqué aux personnes, se retrouve dans la même région et l'on peut supposer qu'il désigne des individus originaires de notre alleu de Mévergnies. On lit dans le cartulaire de Cambron, édité par de Smet, les noms de Jehans de le Loe, homme de fief de Cambron, en 1315 (p. 189, p. 193, p. 194), en 1317 (pp. 197 et 199) ; de Stiévenart de le Loe, homme de fief de Cambron, en 1317 (p. 199) ; de Jakemont de le Loe, homme de fief, en 1347 (p. 274) ;

(1) DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, dans Mémoires de la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, II^e série, t. IX, 1884, pp. 547 et 550. JACQUIN, *Etude sur l'abbaye de Liessies* (1095-1147), dans B. C. R. H. t., t. LXXI, n° 4, 1903, pp. 370 et 374.

(2) DUVIVIER, *l. c.*, 550, 637.

(3) *Id.* 638.

(4) A propos de *Lohia*, cf. MORERI : Le Loet, en latin *Loa*, petite rivière de France qui coule dans la Beauce.

(5) *Chronicon laetiense*, dans Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg, t. VII, 430.

de Jaquemars de le Loe, homme de fief de l'église de Cambron, en 1338 (p. 251); de Willaumes de le Loe, moine de Cambron, en 1339 et 1346 (pp. 245, 261, 262). En août 1325, Cholars ou Nicolas de le Loe cède à l'abbaye de Cambron trois journels de terre sis au Jonquoit, à Maffle (p. 211).

Nous croyons avoir montré l'exactitude des renseignements fournis par J. de Guise sur les personnes et les lieux. M. Duvivier a prouvé qu'on n'y trouve rien à reprendre au point de vue juridique. Le récit de l'annaliste nous paraît donc des plus vraisemblables.

Ath, février 1905.

JULES DEWERT.

Le *Cheval Bayard*, près du Moulin de Walzin.
Croquis d'après nature, par J. HEYLEMANS.